Initiales du PRÉFET
Initiales du SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 14 octobre 2015 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la représentante de Pointe-des-Cascades, France Payer, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le greffier, David Morin, le directeur général adjoint, Raymond Malo, et la directrice générale adjointe, madame Mylène Blais.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

15-10-14-01 Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 46.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-10-14-02 Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 16.1. « Ministère des Transports du Québec », 17.1. « Comité de stratégies maritimes et Table de concertation régionale », 17.2. « Tourisme et culture », 17.3. « Festival des couleurs du 10, 11 et 12 octobre », 17.4. « Partie d'huîtres à Notre-Dame-de-Fatima le 23 octobre 2015 ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2015 : ADOPTION

15-10-14-03 Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 juin 2015 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 DÉVOILEMENT DE LA NOUVELLE EXPOSITION D'AGATA MICHALSKA

Monsieur le préfet présente la nouvelle exposition de la salle du conseil signée Agata Michalska.

4.2 MODIFICATION AU PLAN D'ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES : ADOPTION (CAPITAINE GINETTE SÉGUIN)

15-10-14-04

Il est proposé par madame **France Payer**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'adopter** le Plan d'organisation des ressources policières pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que présenté, après avoir apporté une correction à la page 7, soit d'enlever l'entreprise *Jack Paper*.

Que les modifications s'y trouvant, concernant la desserte de la municipalité de Pointe-des-Cascades, entrent en vigueur le 1er novembre 2015.

Proposition adoptée.

4.3 TOURNÉE RÉGIONALE DES COMITÉS DE GESTION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : INFORMATION

Madame la Capitaine Ginette Séguin lance une invitation aux municipalités intéressées de recevoir les comités de gestion de la Sûreté du Québec dans le cadre d'une tournée régionale. Un courriel sera envoyé aux 23 municipalités afin qu'elles puissent manifester leur intérêt s'il y a lieu.

4.4 CAPSULE VIDÉO DE PROMOTION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE DANS VAUDREUIL-SOULANGES, PAR MADAME SYLVIE VEILLEUX, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES ET MADAME DOMINIQUE LABELLE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Mesdames Sylvie Veilleux et Dominique Labelle présentent les capsules vidéo qui ont pour but de faire connaitre les actions communautaires dans la région. Elles invitent les membres à faire circuler les vidéos dans leur entourage.

4.5 GESTION PRÉVISIONNELLE DE LA MAIN D'ŒUVRE (GPMO), PAR MICHEL CHARLEBOIS

Monsieur Louis-Germain Méthot présente les conclusions de leurs travaux concernant les enjeux auxquels la région de Vaudreuil-Soulanges aura à faire face au cours des cinq (5) prochaines années en lien avec la disponibilité de la main-d'œuvre.

Monsieur Guy Pilon quitte son siège à 20 h 49.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTES APPROUVÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

15-10-14-05

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu **d'adopter** la liste MRC 15-10-14.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-10-14, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT PÔLE CIVIQUE : POSITION

Ce point est remis à une prochaine séance du conseil.

6.2.2 CONFÉRENCE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE : INFORMATION

Madame la directrice générale adjointe informe les membres qu'elle a participé à la rencontre de la conférence administrative régionale. Elle mentionne que la MRC a été nommée sur le comité de gouvernance qui aura pour mandat de déterminer le fonctionnement de ladite conférence, faisant suite à l'adoption du projet de loi 28.

6.2.3 MÉMOIRE RELATIF AU PROJET DE PIPELINE DE TRANSCANADA PIPELINE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : DÉPÔT

Monsieur le directeur général adjoint dépose le mémoire au conseil.

6.2.4 LIGNE 9B D'ENBRIDGE - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON : DÉPÔT

Monsieur le directeur général dépose le document au conseil.

6.2.5 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DES COURS D'EAU PONT-PIGEON - BRANCHE 4, SABOURIN, SÉGUIN ET ST-HYACINTHE- BRANCHE 2 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les demandes d'entretien des cours d'eau Pont-Pigeon - branche 4, Sabourin, Séguin et Saint-Hyacinthe - branche 2;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-09-02-15 autorisant la MRC à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission reçue le 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie *Béton Laurier inc.* est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-06 Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adjuger**, conditionnellement à la réception des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le contrat relatif aux travaux d'entretien des cours d'eau Pont-Pigeon - branche 4, Sabourin, Séguin et Saint-Hyacinthe - branche 2 à la compagnie *Béton Laurier inc.,* pour un montant total de cent vingt-cinq mille six cent vingt-six dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (125 626,97 $) toutes taxes incluses, et **d'affecter** la dépense au :

Bassin 1 pour les municipalités de Coteau-du-Lac : 6.48 %, Les Coteaux : 4.82 %, Saint-Clet : 2.33 %, Saint-Polycarpe : 41.5 %, Saint-Télesphore : 10,98 %, Saint-Zotique : 2.37 %, Sainte-Justine-de-Newton : 31.52 % pour la branche 4 du cours d'eau Pont-Pigeon, pour un montant de dix-neuf mille neuf cent vingt-huit dollars et quatre cents (19 928,04 $);

Bassin 4 pour les municipalités de Rigaud : 56.19 %, Sainte-Justine-de-Newton : 12.62 %, Sainte-Marthe : 1.24 %, Très-Saint-Rédempteur : 29.95 % pour le cours d'eau Sabourin, pour un montant de cinquante-cinq mille neuf cent soixante-quatre dollars et soixante-dix-sept cents (55 964,77 $);

Bassin 3 pour les municipalités de Coteau-du-Lac : 19.28 %, Saint-Clet : 45.95 %, Saint-Lazare : 11.60 %, Sainte-Justine-de-Newton : 6.53 %, Sainte-Marthe : 16.64 %) pour la

branche 2 du cours d'eau Saint-Hyacinthe, pour un montant de dix-sept mille quatre-vingt-quinze dollars et six cents (17 095,06 $);

Bassin 10 et 20 pour les municipalités de Pointe-Fortune : 31.09 %, Rigaud : 68.9 % pour le cours d'eau Séguin, pour un montant de trente-deux mille six cent trente-neuf dollars et dix cents (32 639,10 $).

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 VIDÉO DE CODÉVELOPPEMENT - ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC

La vidéo concernant le codéveloppement est présentée au conseil par la directrice générale adjointe. Cette même vidéo sera également présentée dans le cadre du congrès de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu du 21 au 23 octobre prochain à Baie-Saint-Paul.

9. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS TOPONYMIE À SAINT-ZOTIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau dû à un excédent de sédiments dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Recyclage D.S.* a effectué du remblai dans le cours d'eau contrevenant à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Recyclage D.S.* est tenue de payer les frais relatifs à la remise à l'état naturel du cours d'eau sur le lot;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour effectuer l'entretien du cours d'eau en amont et en aval du remblai;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-07 Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau sans toponymie à Saint-Zotique (Bassin 21 : Rivière-Beaudette : 0,20 %, Saint-Polycarpe : 0,17 %, Saint-Zotique : 99,63 %).

Proposition adoptée.

11.1.2 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR EFFECTUER L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DEMPSEY : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Dempsey dû à un excédent de sédiments dans le fond du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Dempsey situé sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du cours d'eau Dempsey est prévu au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-08 Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau Dempsey (Bassin 24 : Coteau-du-Lac : 61,57 %, Les Coteaux : 38,27 %, Saint-Zotique : 0,16 %).

Proposition adoptée.

11.1.3 AUTORISATION D'EFFECTUER UN INVENTAIRE DES ENTRETIENS DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la responsabilité du bon écoulement des eaux dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'inventaire des cours d'eau entretenus depuis 1994 sur l'ensemble du territoire de Vaudreuil-Soulanges pour planifier l'entretien des cours d'eau dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 419;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-09 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général de la MRC à mandater monsieur Gilles Bolduc afin d'effectuer l'inventaire historique de l'ensemble des entretiens des cours d'eau sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges depuis 1994 pour un montant de six mille quatre cents dollars (6 400 $), toutes taxes en sus.

Proposition adoptée.

11.1.4 DURÉE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE PARTICULIÈRE - PERMIS EN MILIEUX RIVERAIN (MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 15-05-27-13 lors du conseil du 27 mai 2015 autorisant le renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la durée du renouvellement de l'entente particulière;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-10 Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adjuger** que le renouvellement de l'entente particulière entre la MRC et la municipalité de Saint-Zotique soit effectif à partir du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-28-20

CONSIDÉRANT la résolution 14-08-27-18 et la décision d'amorcer la révision complète du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-01-28-20 d'adopter le projet de PGMR et d'autoriser des consultations publiques;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de PGMR déposés au ministère ont été considérés non conformes aux critères de la grille d'analyse soumis par Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la version du projet de PGMR présentée au conseil du 28 janvier 2015 devait être bonifiée afin de répondre aux exigences du ministère et être considérée conforme;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-11 Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'abroger** la résolution 15-01-28-20 et de **bonifier** le projet de PGMR afin de rencontrer tous les critères de la grille d'analyse de Recyc-Québec en vue de sa conformité.

Proposition adoptée.

11.2.2 PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en vigueur depuis le 10 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 53.11 de la LQE) stipule que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé cinq (5) ans après sa mise en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, le conseil de la MRC a adopté, le 27 août 2014, la résolution numéro 14-08-27-18 pour le démarrage du processus de révision complète du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une copie certifiée conforme de cette résolution et de l'avis public a été transmise au ministre, et ce, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 53.11, chapitre Q-2 de la LQE);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 53.12, chapitre Q-2 de la LQE) stipule que le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion;

CONSIDÉRANT QU'à la Table des directeurs généraux élargie de la MRC tenue le 17 septembre 2014, la MRC a présenté aux élus, directeurs généraux et leurs professionnels responsables de l'environnement et des communications, le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ses orientations;

CONSIDÉRANT QU'à la Table des directeurs généraux élargie de la MRC tenue 19 novembre 2014, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a fait une présentation aux élus, directeurs généraux et leurs professionnels responsables de l'environnement et des communications des projets en environnement en lien avec le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE le 6 octobre 2015 le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été présenté aux élus et directeurs généraux des 12 municipalités visées par son application;

CONSIDÉRANT QUE les délais requis par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et prévus par la loi, sont de 60 jours pour l'analyse et la conformité du projet de Plan suite à sa transmission par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement,* la résolution doit indiquer le délai à l'intérieur duquel le projet de Plan sera soumis à la consultation publique;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-12 Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'adopter**, le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges 2016-2020 pour transmission et analyse de conformité par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

d'autoriser deux (2) consultations publiques d'ici la fin janvier 2016, respectant ainsi le délai d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de Plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagnée d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

d'autoriser la consultation du projet de Plan au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

Proposition adoptée.

11.2.3 TRANSFERT DE SOMMES DU FONDS ENVIRONNEMENT VERS LE FONDS GÉNÉRAL DE LA SGMR : AUTORISATION

Ce point est remis à une séance ultérieure.

11.2.4 ÉCOCENTRE DE L'ÎLE - OUVERTURE SUR UNE BASE ANNUELLE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 15-05-27-16 de la séance du conseil du 27 mai 2015 qui autorise l'implantation de l'écocentre de l'île et qui précise que la MRC s'engage à rembourser les dépenses d'exploitation (OPEX);

CONSIDÉRANT QUE le projet-pilote de l'écocentre de l'île situé au garage municipal de la ville de Pincourt a été en opération pour la saison estivale, soit du 8 juin au 17 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de la ville de Pincourt avec Nature-Action Québec pour la gestion des opérations dudit écocentre prend fin le 17 octobre 2015;

CONSIDÉRANT le succès dudit écocentre et la volonté de la ville de Pincourt de poursuivre les opérations afin d'offrir annuellement ce service de proximité;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera prélevé à même le fonds environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges du 5 octobre 2015 de permettre la poursuite des opérations dudit écocentre sur une base annuelle;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-13 Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** la poursuite des opérations dudit écocentre sur une base annuelle et **d'autoriser** l'administration de la MRC à convenir des nouvelles modalités concernant les heures d'ouverture de l'écocentre, à assumer les coûts relatifs à la gestion des opérations (OPEX) et, à négocier et signer une entente avec Nature Action Québec afin d'en assurer la gestion jusqu'au 31 décembre 2015, **que** cette dépense soit affectée au fonds environnement.

Proposition adoptée.

11.2.5 CARREFOUR DE L'ESPOIR : PROJET PILOTE « COLLECTE ET VALORISATION DES HALOCARBURES », RENOUVELLEMENT DU CONTRAT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution du CA 14-05-14-14 de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de convenir d'un partenariat avec l'organisme *Le Carrefour de l'Espoir*;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été signé entre la MRC et l'organisme *Le Carrefour de l'Espoir* et qu'un projet pilote « Collecte, transport et récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures » a été réalisé du mois de décembre 2014 à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par le projet pilote, soit d'optimiser la gestion des matières résiduelles au sein de l'organisme en accord avec les principes de développement durable, a été atteint;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre du 5 octobre 2015 de renouveler le contrat;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-14 Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à **octroyer** un contrat pour la « Collecte, le transport et la récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures et compensation financière » pour une durée d'une année ou d'un maximum d'un montant total de cinq milles dollars (5000 $) à l'organisme *Le Carrefour de l'Espoir* et renouvelable, aux mêmes conditions, pour deux années optionnelles.

Proposition adoptée.

11.2.6 DEMANDE DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - PROJET PILOTE « COLLECTE SPÉCIALE DE TYPE UTILISATEUR-PAYEUR » : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges du 5 octobre 2015 d'autoriser la mise en œuvre d'un projet de « Collecte spéciale de type utilisateur-payeur » sur appel, sur le territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour une période de cinq (5) ans;

POUR CE MOTIF,

15-10-14-15 Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de mandater** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de convenir d'une entente avec la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la mise en œuvre d'une collecte de rebuts volumineux, la Ville s'engageant à assumer les frais de collecte et de transport et **d'autoriser** l'administration de la MRC à signer ladite entente et à assumer les coûts de valorisation desdites matières visées le tout dans le respect des règles et règlements en vigueur.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 167-17-1 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Guy Jasmin**, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 167-17-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé** » ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé quant :

- à la modification de la réglementation afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle à même la zone agricole sur le territoire de la ville de Coteau-du-Lac;
- au développement industriel sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de l'orientation 10 du gouvernement.

12.2.2 OCTROI DE TROIS (3) MANDATS POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - ZONE À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN : AUTORISATION

ZONE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN - BANDES DE PROTECTION : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT le raffinement de la zone de mouvements de terrain demandé par quatre (4) résolutions des municipalités de Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en processus de révision du schéma d'aménagement révisé, et qu'il comprend notamment, la révision des contraintes à l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à la cartographie de raffinement des zones à risque de mouvements de terrain sur la partie hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de son territoire et qu'en décembre 2014 le ministère de la Sécurité publique (MSP) a informé la MRC qu'il n'effectuera pas la cartographie de la partie du territoire incluse dans la CMM;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Néogis* possède l'expertise pour effectuer les bandes de protection nécessaire à la réalisation cartographique;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la firme *Néogis* en date du 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-16 Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'octroyer** un mandat pour les bandes de protection sur la partie du territoire incluse dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à la firme *Néogis* pour la somme de deux mille six cent quinze dollars et soixante-huit cents (2 615,68 $) *incluant les taxes.*

Proposition adoptée.

ZONE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN - IDENTIFICATION DES PENTES FORTES : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT le raffinement de la zone de mouvements de terrain demandé par quatre (4) résolutions des municipalités de Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en processus de révision du schéma d'aménagement révisé, et qu'il comprend notamment, la révision des contraintes à l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à la cartographie de raffinement des zones à risque de mouvements de terrain sur la partie hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de son territoire et qu'en décembre 2014 le ministère de la Sécurité publique (MSP) a informé la MRC qu'il n'effectuera pas la cartographie de la partie du territoire incluse dans la CMM;

CONSIDÉRANT QUE la firme *GéoMont* possède l'expertise, pour effectuer l'identification des pentes fortes, nécessaire à la réalisation cartographique;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la firme *GéoMont* en date du 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-17 Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'octroyer** un mandat pour l'identification des pentes fortes sur la partie du territoire incluse dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à la firme *GéoMont* pour la somme de onze mille cinq cent neuf dollars (11 509 $) *incluant les taxes.*

Proposition adoptée.

ZONE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN – ZONAGE CONVENTIONNEL DES TALUS : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT le raffinement de la zone de mouvements de terrain demandé par quatre (4) résolutions des municipalités de Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en processus de révision du schéma d'aménagement révisé, et qu'il comprend notamment, la révision des contraintes à l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à la cartographie de raffinement des zones à risque de mouvements de terrain sur la partie hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de son territoire et qu'en décembre 2014 le ministère de la Sécurité publique (MSP) a informé la MRC qu'il n'effectuera pas la cartographie de la partie du territoire incluse dans la CMM;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Néogis* possède l'expertise pour effectuer le zonage conventionnel des talus qui est nécessaire à la réalisation cartographique;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la firme *Néogis* en date du 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-18 Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'octroyer** un mandat pour le zonage conventionnel des talus sur la partie du territoire incluse dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à la firme *Néogis* pour la somme de huit mille huit cent quatre-vingt-treize dollars et trente-deux cents (8 893,32 $) *incluant les taxes.*

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL : SUIVI

Ce point sera discuté lors du prochain lac-à-l'épaule en novembre.

13.1.2 PACTE RURAL - POLITIQUE DE FINANCEMENT - APPEL DE PROJETS 2015-2016 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires conclue avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette entente met fin à celle du Pacte rural 3 (2014-2019) qui permettait à la MRC d'assurer la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les modifications apportées depuis un an aux structures en appui aux initiatives de développement local et régional, dont certaines se sont traduites par la disparition et le resserrement de plusieurs programmes de financement pour les communautés rurales;

CONSIDÉRANT l'intérêt des communautés rurales à développer de nouvelles initiatives pour dynamiser leurs milieux;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par le Pacte rural et ses accomplissements lors des dix dernières années;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité sur la politique de la ruralité suite à la rencontre tenue le 15 septembre dernier;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-19 Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **de permettre** au Comité sur la politique de la ruralité de lancer un appel de projets dans le cadre du Pacte rural Vaudreuil-Soulanges et d'adopter les modifications suivantes à sa politique de financement :

- Tenir un seul appel de projets (le 15 décembre 2015 pour une recommandation au conseil de la MRC au mois de janvier 2016);
- Seuls les municipalités locales, les organismes à but non lucratif, les coopératives et le Centre local de développement sont admissibles à l'appel de projets;
- Rehausser la contribution maximale du Pacte rural à 80 %;
- Autoriser le comité à réévaluer le montant de la contribution demandée au Pacte rural (permettre une flexibilité si la demande du promoteur est perçue comme exagérée);
- Ajouter aux champs secondaires les projets relatifs au « transport » et au « logement social ».

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 PROJET DE SOIRÉE DE RÉFLEXION EN IMMIGRATION DU COMITÉ EN RELATIONS INTERCULTURELLES DE VAUDREUIL-SOULANGES » : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le Comité en relations interculturelles de Vaudreuil-Soulanges (CRIVS) est un regroupement de partenaires ayant pour mission de travailler à la sensibilisation de la diversité culturelle dans toutes les sphères de la communauté afin de faciliter l'intégration des personnes immigrantes dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé consiste en une soirée de réflexion sur le thème de l'immigration où des personnes immigrantes et des intervenants de notre territoire seront consultés sur les bonnes pratiques en matière d'intégration;

CONSIDÉRANT QUE les informations recueillies permettront d'alimenter le prochain plan d'action du CRIVS;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à deux des objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011, soit « l'accessibilité aux services offerts sur le territoire pour les populations les plus vulnérables » et « recevoir les nouveaux arrivants à travers un processus d'accueil, de référence et d'intégration »;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une contribution financière de deux mille sept cent quinze dollars (2 715 $) pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière serait versée en deux versements, soit 75 % suivant l'adoption de la résolution et 25 % après le dépôt d'un rapport final, incluant les éléments suivants :

- État des activités réalisées et des résultats obtenus et état des revenus et des dépenses par poste suivant les modalités décrites dans le formulaire de présentation du projet déposé à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 447;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise par les membres de la Table territoriale sur la Politique de développement social durable lors d'une consultation par courriel dans la semaine du 5 octobre 2015;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-20 Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'appuyer** le projet de *Soirée de réflexion sur l'immigration* et **d'octroyer** la somme de deux mille sept cent quinze dollars (2 715 $) pour sa réalisation.

Proposition adoptée.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

15.1 PLAN ÉGLISES - ENTENTE AVEC LE MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet déposé à la Conférence régionale des élus (CRÉ) en novembre 2014 et mis en œuvre depuis janvier 2015;

CONSIDÉRANT la présentation de Monsieur Luc Noppen et de Mme Édith Prégent au conseil du 2 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le suivi de ce projet se fera par l'entremise du comité régional d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce financement particulier, les coordonnateurs du projet se sont engagés à agir spécifiquement et activement sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et conséquemment à fournir une expertise, soit :

- un inventaire, photographies, recherches historiques et documentaires en archives des bâtiments religieux (convertis ou actifs) situés sur le territoire;

- un recensement des églises menacées de fermeture ou mises en vente. À cet effet, un accompagnement a été proposé aux fabriques et aux municipalités concernées par cette problématique;

- en agissant comme médiateur entre les parties pour les projets de conversion et en fournissant des documents juridiques, des plans d'architecte et des projets de conversion modélisés par ordinateur : église Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades et église Saint-Clet à Saint-Clet.

- un accompagnement aux municipalités qui ont déjà acheté l'église et qui sont en voie de réalisation de projets : église Notre-Dame-de-Protection à Terrasse-Vaudreuil et église Très-Saint-Rédempteur à Très-Saint-Rédempteur;

- en accompagnant les fabriques pour la restauration, la préservation et la mise en valeur d'objets mobiliers religieux : église Sainte-Madeleine de Rigaud, église Pointe-Fortune, église Sainte-Madeleine et église Saint-Michel de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE dans les prochains mois, des rencontres sont prévues pour certaines églises susceptibles de connaître des difficultés : Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du Plan églises a prévu la tenue d'un Séminaire régional sur le patrimoine religieux le 1er avril 2016 dans la municipalité de Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ce séminaire, il est prévu de produire un document regroupant les idées, les projets et les pistes de solutions les plus significatifs afin de servir de guide d'accompagnement pour les municipalités qui auront à faire face à cette situation dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QU'également à la fin de l'année 2016, une publication plus générale sur l'état de la situation des bâtiments religieux du territoire sera réalisée et diffusée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au budget 2015 et disponibles au poste 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

15-10-14-21 Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de verser** la somme de quinze mille dollars (15 000 $) au musée régional de Vaudreuil-Soulanges afin que l'organisme puisse poursuivre le déploiement du « Plan églises » dans Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Madame la directrice générale adjointe informe les membres de la réponse positive, pour un montant de 100 000 $, que nous avons reçu du ministère des Transports du Québec, concernant la demande de subvention en lien avec le projet d'implantation d'un service de transport collectif dans la municipalité de Rigaud.

17. RAPPORT DES ÉLUS

17.1 COMITÉ DE STRATÉGIES MARITIMES ET TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE

Monsieur Chiasson fait rapport des rencontres du comité de stratégies maritimes et de la table de concertation régionale. Il va suivre les dossiers de près et reviendra au conseil pour information ou positionnement s'il y a lieu.

17.2 TOURISME ET CULTURE

Monsieur Poirier lance une invitation à l'évènement « Imaginons Vaudreuil-Soulanges... tous Ensemble! » portant sur le développement touristique et culturel et qui aura lieu à l'Auberge des Gallant le 10 novembre 2015.

17.3 FESTIVAL DES COULEURS DU 10, 11 ET 12 OCTOBRE 2015

Monsieur Gruenwald mentionne que plus de 50 000 personnes ont participé à l'édition 2015 du Festival des couleurs. Les élus félicitent le maire de la Ville de Rigaud pour cette belle réussite.

17.4 PARTIE D'HUÎTRES À NOTRE-DAME-DE-FATIMA LE 23 OCTOBRE

Monsieur Roy lance une invitation pour une partie d'huitres, à volonté, qui aura lieu le 23 octobre prochain à compter de 18 h à l'église Notre-Dame-de-Fatima.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

M. Lavallé félicite le préfet et le directeur général pour les articles concernant les pipelines. Il fait ensuite des affirmations concernant les décisions de l'Office national de l'Énergie et supporte les actions de la MRC. Le préfet précise que ce sont les 23 maires qui ont pris position dans ce dossier.

M. Pierre Cousineau pose des questions concernant l'avis de motion pour le règlement 167-17-1 et sur le pôle logistique.

19. CLÔTURE OU AJOURNEMENT

15-10-14-22

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 26.

Proposition adoptée.

JEAN A. LALONDE
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier